



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAR

6151 RN 7 – Quartier la Coualo – 83550 VIDAUBAN – TEL. 04.94.99.79.60 – FAX. 04.94.99.79.69

BULLETIN DE RESERVATION DES APPARTEMENTS A ORCIERES

Nom, Prénom du locataire :

C.I.S de :

Catégorie :

SPP	SPV	PAT	JSP	UDSP	PUPILLE	VÉTÉRAN	AUTRE
-----	-----	-----	-----	------	---------	---------	-------

(Cocher la bonne mention)

Coordonnées personnelles :
.....
.....

Tél :	Portable :	Mail :
-------	------------	--------

Période de réservation : du au

Appartement souhaité : Appartement F3 (6 à 8 pers.) Studio (4 pers.)

R A P P E L

- Être Adhérent à l'UDSP du Var pour l'année en cours, pupilles du Var ou de France.
- La présence **obligatoire du réservataire ou de la famille proche de l'adhérent (épouse, enfants)** est nécessaire durant le séjour.
- Les clés sont à récupérer à l'UDSP VAR 48h00 avant votre départ. En cas de réservation le samedi, merci de venir chercher les clés le **vendredi avant 17h. Les clés doivent être ramenées en main propre à l'UDSP VAR (pas par navette), le lundi matin pour les « séjours semaine » et sous 24h pour les « courts séjours ».**
- L'appartement est disponible à la période réservée à **partir de 16h00** et doit être libéré à la fin de votre séjour **avant 11h00**, que **la location soit sur une semaine ou sur un court séjour. Lors des réservations, si un séjour « semaine » ou un séjour « court / week-end » tombe à la même période, la priorité sera donnée au séjour « semaine ».**
- La réservation ne sera prise en compte qu'à réception du chèque d'acompte de 40% du montant total, libellé à l'ordre de L'UDSP DU VAR. Le reste du règlement doit être perçu en totalité au moins **1 mois avant le départ**. Un chèque de **caution de 300,00 €** à l'ordre de « UDSP VAR » vous sera demandé. Il vous sera restitué si tout est en règle et après état des lieux à la fin de votre séjour. **L'UDSP VAR se réserve le droit de mettre en recouvrement le chèque de caution à hauteur des frais qui pourront être engagés en cas de détérioration et de non propreté des lieux.**
- Informer l'UDSP 83 de toutes anomalies ou détériorations à votre arrivée et à votre départ.
- Le ménage et la remise en état doivent être faits par chaque locataire avant leur départ.
- Le linge de maison (draps, serviettes...), les ingrédients pour vos repas ainsi que les produits d'entretien ne sont pas fournis.

Le Locataire :	Le Responsable Réservation UDSP VAR :
Date de la demande :	Date de la réponse :
Signature (signature et mention « lu et approuvée »)	<input type="checkbox"/> Avis Favorable <input type="checkbox"/> Avis Défavorable <input type="checkbox"/> Sur Liste d'attente <input type="checkbox"/> Dossier incomplet

Pour plus d'informations prendre contact au 04.94.99.79.62